OFFRES PRIVILÈGES COMITÉ D'ENTREPRISE

Retrouvez nous dans nos magasins







Jusqu'à 200€ DE REMISE sur vos LUNETTES DE VUE (1)





30% DE REMISE sur votre ÉQUIPEMENT SPORT (2)

30% DE REMISE sur votre MONTURE SOLAIRE (3)





20% DE REMISE sur vos LENTILLES DE CONTACT (4) et solutions d'entretien



VÉRIFICATION DE VOTRE VUE POSSIBLE EN MAGASIN (5)

OFFRES VALABLES JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2020

> generale-optique.com grandoptical.com - solaris.fr

(1),(4) et (5) Offres valables jusqu'au 15 décembre 2020, à valoir uniquement dans les magasins Générale d'Optique ou GrandOptical participants, sur présentation d'un justificatif de votre société lors de la commande. Non cumulables avec d'autres offres commerciales, les offres forfaitaires GrandOptical et les sites internet. Hors produits réservés 100% Santé. Offres non cumulables avec les tarifs mutuelles (sauf conditions de votre complémentaire santé). Voir coupons pour mentions légales complètes. (1) Bénéficiez de 200€ de réduction valable pour l'achat d'un équipment composé d'une monture + 2 verres correcteurs en vision de près ou de loin, pour adulte ou enfant, d'une valeur minimum de 150 €. Donne de 100€ de réduction pour l'achat d'un équipment composé d'une monture + 2 verres correcteurs en vision de près ou de loin, pour adulte ou enfant, d'une valeur minimum de 150 €. Donne de 100€ de réduction pour l'achat d'un équipment composé d'une monture + 2 verres correcteurs en vision de près ou de loin, pour adulte ou enfant, d'une valeur minimum de 150 €. Donne de 100€ de réduction pour l'achat d'une paire de lunettes de solein non correctrices. Valable également dans les magasins Solaris participants et de 20 % de remise sur le prix TTC d'une paire de lunettes de solein non correctrices. Valable également dans les magasins Solaris participants. Valable également dans les magasins Solaris participants et des solutions d'entretien. Hors abonnement. (5) La vérification de la vue n'est pas un acte médical. Sur rendez-vous, elle permet le renouvellement des lunettes, si le Client ne présente pas de pathologie oculaire, s'il est âgé de plus de 16 ans et sur présentation d'une ordonnance en cours de validité. Elle ne remplace en aucun cas un suivi régulier par un ophtalmologiste. Les lunettes correctrices et les lentilles de contact sont des dispositifs médicaux. Ces dispositifs médicaux controllement des lunettes, s'ellement de la contact sont des dispositifs médicaux. Ces dispositifs médicaux des dispositifs méd

